

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le troisième (3^e) jour du mois de juillet 2023, à dix-huit heures trente (18 h 30), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Claude Poulin.

Sont absents monsieur le maire Sylvain Tremblay et monsieur le conseiller Michel Kowalew.

Assistent également à la séance monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 34 et prend fin immédiatement (aucune question).

NOTE PRIX HOMMAGE BNÉVOLAT-QUÉBEC 2023

Monsieur le maire-suppléant Claude Poulin procède à la remise de « Prix Hommage Bénévolat-Québec 2023 » à madame Annie Tremblay pour son projet de « Friperie Centre Vert CommunEauTerre » et à monsieur David Tremblay dans le cadre du prix « Jeune bénévole prix Claude-Masson ».

Rés # 23-07-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en procédant aux corrections suivantes :

- Enlever le point 1.4 « information sur la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Charlevoix-Est ».
- Modifier le point 7.4.2 en changeant le terme « deux demandes » par « une demande », une étant remise à la séance du mois d'août.

Rés # 23-07-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 23-07-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2309265 à C23092292, L2300022 à L230026 et P2300242 à P2300290)	771 994,63 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	70 928,79 \$
- Frais de déplacement	1 320,97 \$
TOTAL	844 244,39 \$

Rés # 23-07-04 OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENCADREMENT DU TRAVAIL DES ENFANTS (ANCIENNEMENT LE PROJET DE LOI N° 19)

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n° 19, Loi sur l'encadrement du travail des enfants, le 1^{er} juin 2023 ;

ATTENDU QUE ce projet de loi interdit à un employeur de faire travailler un enfant de moins de 14 ans, à l'exception de certains cas et de faire travailler un enfant assujetti à l'obligation de fréquentation scolaire plus de 17 heures par semaine, dont 10 heures du lundi au vendredi ;

ATTENDU QUE notre Municipalité se retrouve sur la liste des municipalités les plus dévitalisées au Québec (indice de vitalité économique de -5) ;

ATTENDU QUE notre population est très vieillissante, que les jeunes se font de plus en plus rares ;

ATTENDU QUE si les commerces ne peuvent plus procéder à l'embauche de jeunes de moins de 14 ans, il se pourrait qu'ils doivent fermer leurs portes ou réduire les heures de fréquentation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de s'opposer à la loi sur l'encadrement du travail des enfants (anciennement le projet de loi n° 19).

Rés # 23-07-05 ACHAT DE DEUX (2) APPAREILS RESPIRATOIRES

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de deux (2) appareils respiratoires auprès de la compagnie « Protection incendie CFS ltée », au prix de 17 449 \$ (plus taxes). Cette dépense est prise à même la réserve « incendie ».

**Rés # 23-07-06 APPEL D’OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS
MUNICIPAUX DU SECTEUR PAROISSE POUR LES HIVERS 2023-
2024, 2024-2025 ET 2025-2026**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’appel d’offres publique, relativement au déneigement des chemins municipaux du secteur Paroisse, pour les hivers 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. Que soit exclu du devis le déneigement du chemin de l’Érablière étant donné que le commerce « La Ferme de l’Érablière Le Boisé » n’est plus exploité. Que tous les propriétaires adjacents à ce chemin soient avisés par écrit.

**Rés # 23-07-07 ABROGER LA RÉOLUTION « 23-05-14 » - EMPRUNT
TEMPORAIRE POUR LE PROJET « PAVL-2022 » CHEMINS DE
PORT-AU-PERSIL ET MC LAREN**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’abroger la résolution N° 23-05-14, relative à un « emprunt temporaire pour le projet « PAVL-2022 » chemins de Port-au-Persil et Mc Laren ».

**Rés # 23-07-08 OUVERTURE D’UN PRÊT TEMPORAIRE – PROJET PAVL-2022 -
TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES CHEMINS DE PORT-AU-PERSIL
ET MC LAREN**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier l’ouverture d’un prêt temporaire pour un montant maximum de 3 592 740 \$ auprès de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est en vue de financer les coûts du projet « PAVL 2022 » relatif aux travaux de restauration des chemins de Port-au-Persil et Mc Laren et ce, en attendant la subvention à recevoir du ministère des Transports et du Développement Durable et le financement permanent via un règlement d’emprunt.

Que le maire Sylvain Tremblay ou le maire suppléant Claude Poulin et la directrice générale Sylvie Foster ou le directeur général adjoint, Gérald Bouchard sont autorisés, par la présente, à signer les documents afférents audit prêt temporaire.

**Rés # 23-07-09 ORDRES DE CHANGEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION
DES CHEMINS DE PORT-AU-PERSIL ET MC LAREN (PAVL-2022)**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter « les ordres de change OC-1 et OC-2 » émis les 29 mai et 5 juin 2023 par « ARPO Groupe-conseil, relativement aux travaux de réfection des chemins de Port-au-Persil et Mc Laren. Ces travaux représentent respectivement les sommes de 25 570,43 \$ et 2 652,68 \$ (taxes incluses).

Rés # 23-07-10 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO N° 2 – PROJET PAVL-2022 - TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DE PORT-AU-PERSIL ET MC LAREN

ATTENDU QUE la firme *Simtrex inc.* nous a soumis le décompte progressif N° 2, relativement aux travaux de réfection des chemins de Port-au-Persil e Mc Laren, au montant de 1 048 855,30 \$ (taxes incluses) ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la firme « ARPO Groupe-conseil », reçu le 28 juin 2023, le paiement à l’entreprise *Simtrex inc.* de 1 048 855,30 \$ (taxes incluses), représentant le « décompte numéro 2 », du programme « PAVL-2022 » pour les travaux de réfection des chemins de Port-au-Persil et Mc Laren.

Rés # 23-07-11 CONTRAT DE LICENCE DE « SUPERCHARGEUR » AVEC LA COMPAGNIE « TESLA MOTORS CANADA ULC »

Sur proposition de Madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser madame Josyane Gauthier, agente de développement, à signer le contrat de licence de huit (8) « superchargeurs » avec la compagnie « Tesla Motors Canada ULC ». Ceux-ci seront installés à la Halte des Bouleaux, la Municipalité s’engageant à en faire l’entretien, le déneigement et à mettre en place des poubelles.

Rés # 23-07-12 PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR)

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser le maire Sylvain Tremblay ou le maire suppléant Claude Poulin et la directrice générale Sylvie Foster ou le directeur général adjoint, Gérald Bouchard à signer la convention d’aide financière, représentant une somme de 337 035 \$, accordé dans le cadre du « Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) » pour refaire une partie des trottoirs de la Municipalité. Celle-ci s’engage à payer sa part desdites dépenses engendrées par ces travaux.

Rés # 23-07-13 RELEVÉS COMPLÉMENTAIRES – PROJET DE CONTOURNEMENT (TECQ 2019-2023)

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à la firme « Géo-Civil inc. », relativement aux relevés complémentaires pour la conduite d’aqueduc contournant le noyau villageois, au coût de 2 890 \$ (plus taxes).

Rés # 23-07-14 SURVEILLANCE BUREAU ET DE CHANTIER POUR LE PROJET DE CONTOURNEMENT DU RÉSEAU D’AQUEDUC ET LA RÉFECTION DE LA RUE LOWE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder un mandat à la firme « ARPO, Groupe-conseil », relativement à la surveillance bureau et de chantier pour les projets de contournement du réseau d’aqueduc municipal de la rue Saint-Laurent et la réfection de la rue Lowe, au coût de 65 550 \$ (plus taxes).

**Rés # 23-07-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 284 RELATIF AUX TRAVAUX DE
CONTOURNEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL ET LA
RÉFECTION DE LA RUE LOWE**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 284, décrétant une dépense de 1 251 433 \$ et un emprunt de 340 210 \$ pour les travaux d'aqueduc et d'égout, soit, le contournement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Saint-Laurent et la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Lowe.

NOTE DÉPÔT DOCUMENT DU CIUSSS DE LA CAPITALE NATIONALE

Monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, dépose le document intitulé « Connaissez-vous les Est-Charlevoisiens ! » que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS) a fait parvenir à la Municipalité et produit le 12 juin 2023. Ce document porte notamment sur :

- la population
- les conditions de vie
- l'état de santé
- la santé mentale et substances psychoactives
- les principaux éléments-clés à retenir

de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 23-07-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À MOUVEMENT DESJARDINS
POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL DE
BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à « Mouvement Desjardins » une aide financière au montant de **56 279 \$**, relativement au projet d'aménagement du Parc municipal de Baie-des-Rochers.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 23-07-17 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 285,
CONTINGENTANT LES SABLIERES ET CARRIERES**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement d'emprunt N° 285, aux fins de modifier le règlement de zonage N° 196 en vue de contingenter les carrières et sablières.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 23-07-18 BAIL DE LOCATION AU LAC NOIR

Sur la proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure un bail de location de terrain (dossier B2023-06-01) d'une superficie de 6 500 mètres carrés au lac Noir avec la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 23-07-19 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 23-03 »

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 20 juin 2023 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure « 23-03 » aux fins de réputer conforme la somme des marges de recul latérale de la résidence principale, qui est de 5,82 mètres, alors que l'article 3,5 « grille des spécifications » du règlement de zonage numéro 196, stipule que le somme desdites marges est de 6,0 mètres minimum. Lot 5 728 833, matricule 5100-28-7051.

Rés # 23-07-20 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 20 juin 2023 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 5 728 604, portant le numéro de matricule 4996-77-604, en suivant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, soit que :

- le nouveau bâtiment n'ait pas de cheminée ;
- que la couleur du revêtement soit de la même que celle du bâtiment principal.

Rés # 23-07-21 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUR LE CCU

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Dany Tremblay, sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour combler le poste devenu vacant à la suite du départ de madame Johanne Dallaire. Son mandat prendra fin le 3 mars 2025.

Rés # 23-07-22 ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU BÂTIMENT D'ACCUEIL DU PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS

Suite à une demande de prix auprès de trois (3) firmes, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme ayant déposé le plus bas prix, soit « Consultant DEXOR inc. » pour procéder à l'étude de caractérisation du sol pour le bâtiment d'accueil du Parc municipal de Baie-des-Rochers, pour la somme de 1 950 \$ (plus taxes).

Rés # 23-07-23 DÉMISSION DU RESPONSABLE DU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de monsieur Yan Tremblay comme « responsable du camping municipal ». Qu'une motion de remerciements soit adressée à monsieur Tremblay.

Rés # 23-07-24 REMANIEMENT DU PERSONNEL DU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au remaniement du personnel du camping municipal comme suit :

- monsieur Jean-François Tremblay devient « responsable » ;
- madame Caroline Savard devient « assistante ».

Qu'un ajustement du taux horaire soit accordé en respectant la Politique d'emploi 2022-2026.

Rés # 23-07-25 EMBAUCHE D'UN NOUVEAU PRÉPOSÉ AU CAMPING MUNICIPAL

Suite au concours d'emploi pour combler un poste « *préposé à l'accueil et gardien au camping municipal* », sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de madame Stéphanie Tremblay, selon les tâches et conditions de travail établies dans le document intitulé *Politique sur les conditions d'emploi du personnel 2022-2026*.

Rés # 23-07-26 AFFECTATION DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE DE « SAINT-SIM EN CHANSON 2023 »

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approprier la réserve financière au montant de 5 750 \$, créée de par la résolution N° 22-10-29, à l'organisme pour laquelle elle s'adressait, soit « Saint-Sim en chanson ».

Rés # 23-07-27 SAINT-SIM EN CHANSON - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PROJET STRUCTURANT »

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du programme « Projet Structurant », de la MRC de Charlevoix-Est, relativement à l'activité « Saint-Sim en Chanson ».

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 23-07-28 DONS & COTISATIONS

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu unanimement d'accorder les dons et cotisations ci-après :

- a) Au Cœur des Arts, Symposium Le Créatif 250 \$

CORRESPONDANCE :

- **TOURISME CHARLEVOIX**
Refus d'une aide financière pour notre projet de station touristique à la Halte des Bouleaux.
- **MINISTRE RESPONSABLE DU SPORT, DU LOISIR ET DU PLEIN AIR**
Accord d'une aide financière supplémentaire de 18 2987,94 \$ pour le projet de refuge à la Halte des Bouleaux. Ce qui porte l'aide financière totale à 91 439,71 \$.
- **M. HENRI CARRÉ, MADAME PAULETTE TREMBLAY ET MONSIEUR FERNAND TREMBLAY**
Réparation du mur de béton en face du 286 rue Simard.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 19 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 23-07-29 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 19 h 19.

Moi, Claude Poulin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Poulin
Maire-suppléant

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint